

Alès, le 30 Mars 2021

CISPD Alès Agglomération
Affaire suivie par : Secrétariat CISPD
Mail. : sec.cispd@alesagflo.fr

N/Réf : CR/PC/PM

Objet : Demande d'intervention de la brigade Intercommunale

Monsieur BARONI Gérard
Maire de la commune des Plans
30

Monsieur,

Vous nous avez adressé, un courrier en date du 18 mars 2021, dans lequel vous sollicitez l'intervention des gardes champêtres en vue de constater et relever des infractions au Code de l'Environnement, consécutives à des dépôts de déchets, dans différents lieux de votre commune.

Comme vous le savez, la Brigade Intercommunale ne compte actuellement que **3** gardes champêtres, qui officient sur le territoire de 72 communes de l'Agglomération. Leurs compétences judiciaires s'étend sur des domaines très divers et leurs attributions spécifiques font de cette unité, une composante essentielle de la prévention et de la répression au service de l'ensemble des communes.

Dans ce contexte, votre demande reçoit un accueil favorable pour une intervention ponctuelle et ciblée de la Brigade Intercommunale, telle que vous l'avez sollicitée.

En revanche, il ne m'est pas possible de pérenniser la présence de gardes champêtres à votre profit, sans créer un déséquilibre au détriment des 71 autres communes de l'Agglomération.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président d'Alès Agglomération
1^{er} Adjoint de la Ville d'Alès
Conseiller Régional Occitanie

Christophe RIVENCQ